



ANNEXE 4

CHALLENGE FSGT 14/61

(Approuvé en assemblée générale le 13-01-2018)



1 – LE CHALLENGE FSGT 14/61

Il est ouvert à tous les clubs affiliés au Comité Régional de Normandie (14/61/76)

2 - Marqueront des points les coureurs présents au départ et ayant signé la feuille d'émargement.

3 – Il sera pris en compte tous les résultats de la saison en cours sur les épreuves inscrites au calendrier de l'Orne et du Calvados y compris :

Championnat Départemental =	15 points de participation et point de classement
Championnat Inter comité =	20 points de participation uniquement
Championnat Fédéral =	30 points de participation uniquement

4 – Concernant les épreuves CLM individuel / Duo / Trio / Gentleman / Vélodrome / Cyclo Cross... les résultats ne seront pas pris en compte, seulement 10 points de participation y seront attribués. Lors d'une course à étape, seul le classement général donnera des points de performance, par contre, chaque étape comptera pour 10 points de participation.

Si deux courses ont lieu le même jour, seule une participation comptera ainsi que le meilleur résultat.

5 – La grille des points pour les résultats pour chaque catégorie 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 5^{ème} + est la suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 ^{er}	40 points	6 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	25 points	7 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	15 points	8 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	10 points	9 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	7 points	10 ^{ème}	1 point
Participation 10 points			

6 – **Le coureur présent comme bénévole lors de l'organisation de son club, marquera 10 points de participation.**

7 – Le coureur changeant de catégorie, montera ou descendra avec le capital de points correspondants à ses participations mais ne conservera pas les points de performances acquis dans son ancienne catégorie.

8 – Récompense par catégorie de valeur :

En cas d'égalité de points pour la remise du maillot en fin d'année :

Le plus grand nombre de participation sera pris en compte

En cas de nouvelle égalité, l'avantage ira au plus âgé.

9 – Les conditions pour l'attribution du maillot et des lots seront établies de cette façon :

Les 15 premiers de chaque catégorie ayant participé à 50% des courses du calendrier FSGT 14/61 seront récompensés.

Et devront être présent à la soirée des récompenses, les 3 premiers devront porter le maillot de leur club par respect pour celui-ci ainsi que pour leurs partenaires.

10 – Ce challenge est ouvert à tous les clubs du Comité Régional de Normandie FSGT (Orne, Calvados, Seine Maritime ...)